

Collège Rollin. Demande de budget prévisionnel.

Numéro d'inventaire : 1979.04328

Auteur(s) : Claude Philibert Barthelot de Rambuteau

Type de document : imprimé divers

Éditeur : Préfecture du Département de la Seine (Paris)

Période de création : 2e quart 19e siècle

Date de création : 1841

Inscriptions :

- ex-libris : avec

Description : Feuille manuscrite. Papier collant au dos, déchirures consolidées.

Mesures : hauteur : 317 mm ; largeur : 205 mm

Mots-clés : Coût de l'enseignement : reçus, quittances, bourses, etc.

Filière : Lycée et collège classique et moderne

Niveau : Post-élémentaire

Nom de la commune : Paris

Nom du département : Paris

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Lieux : Paris, Paris

3^e Division.

1^{er} Bureau.

N^o d'Enregistrement
du Secrétariat
du Bureau

Objets
des Lettres ou Arrêts.

Prefecture

du Département de la Seine.

Monsieur,

Je m'occupe de réunir les éléments des divers budgets
qui doivent être fournis au conseil municipal pour
l'année 1842.

Parmi ces budgets se trouve celui du collège Rollin qui,
aux termes de l'article 1^{er} de l'ordonnance royale du 29-
janvier 1839 doit être dressé par le conseil d'administration
arrêté par le conseil municipal et approuvé par le
Ministre de l'Instruction publique.

Pour que ce budget puisse être présenté en tout
état il importe qu'il soit préparé dès à présent.

Je vous prie donc, Monsieur, de vouloir bien soumettre
sans retard au conseil d'administration du collège les
propositions de crédit pour 1842.

Le projet de budget que vous aurez à me dresser devra
être conforme, quant à la classification des articles au
budget approuvé par le Ministre pour 1841.

Toutefois la colonne d'observations devra être divisée en
deux parties, dans la 1^{re} le conseil d'administration portera
comme précédemment tous les détails nécessaires à l'appui
de chacune de ses propositions; il importe surtout que cette
colonne renferme le détail des allocations partielles que le
Ministre a réunies en un seul crédit,
les allocations ont pour objet:

Monsieur le Directeur du collège Rollin,

COLLECTION
EDGARD FOURNIER

063 14068

12

1^e au chapitre 2 article 2 -

Lingerie = Blanchissage = chauffage, = éclairage.

2^e au même chapitre

Bibliothèque = cabinet de Physique.

3^e au chapitre 3.

Dépenses diverses = dépenses imprévues.

Vous voudrez bien daillant nous reporter aux instructions contenues dans ma lettre du 20 janvier dernier, quant à la 2^e partie de la colonne d'observation, elle est destinée à recevoir les explications que je dois fournir au conseil municipal;

Je vous serai obligé, Monsieur, de l'empêcher de faire que nous voudrez bien mettre à la formation du budget du collège Rollin pour l'exercice 1842, demander à ce qu'il me parvienne le 1^{er} avril prochain au plus tard.

Assurez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Gouvernement de France, Préfet.

Paris, le 22 Février 1840.

